

Plan de Paysage et Schéma d'Accueil du Public

COFIL OGS 7 mars 2022

Validation des fiches actions

agence
aps

Altea
Groupe



Partenaires financiers :



S.I.P.M.E. 
Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel

Objectifs du COPIL

- Valider le **programme d'action** du Plan de Paysage (PP) et du Schéma d'Accueil du Public (SAP) et les 16 fiches actions rédigées dans le cadre du marché
- **Définir d'éventuelles modifications** en vue de la finalisation des fiches action

Ordre du jour

1. **Introduction** : Rappel de la mission, agenda, le programme d'action PP-SAP
2. **Les 16 fiches-action développées**
3. **Point d'étape sur les actions OGS prévues en 2022**

Introduction : agenda global

Intro 1

2018-19

Phase 1 : Diagnostic : état des lieux, identification des enjeux, création d'une carte dessinée des paysages

2019-22

Phase 2 : Définition de la stratégie de l'Opération Grand Site : **Objectifs de Qualité Paysagère et Orientations du Schéma d'Accueil du Public**

+ définition de **4 Schémas d'intention paysagers**

Phase 3 : Elaboration du Programme d'actions PP-SAP, incluant un volet de **fiches actions détaillées**. Rédaction de synthèses grand public

Rédaction du projet OGS. Consolidation du SIPME en «**Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel**» et définition d'un **périmètre Grand Site élargi**.

Mise en œuvre des 1ères actions.

2023

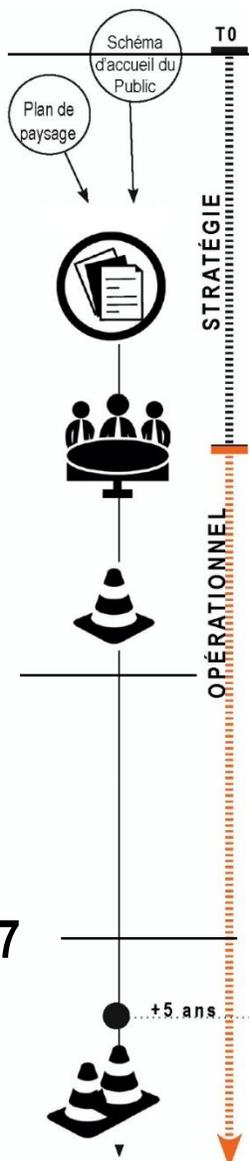
Présentation du programme OGS aux instances départementales (CDNPS) et nationales (CSSPP) de validation

Mise en œuvre d'une première phase opérationnelle : projet OGS 2022-2028

2026-27

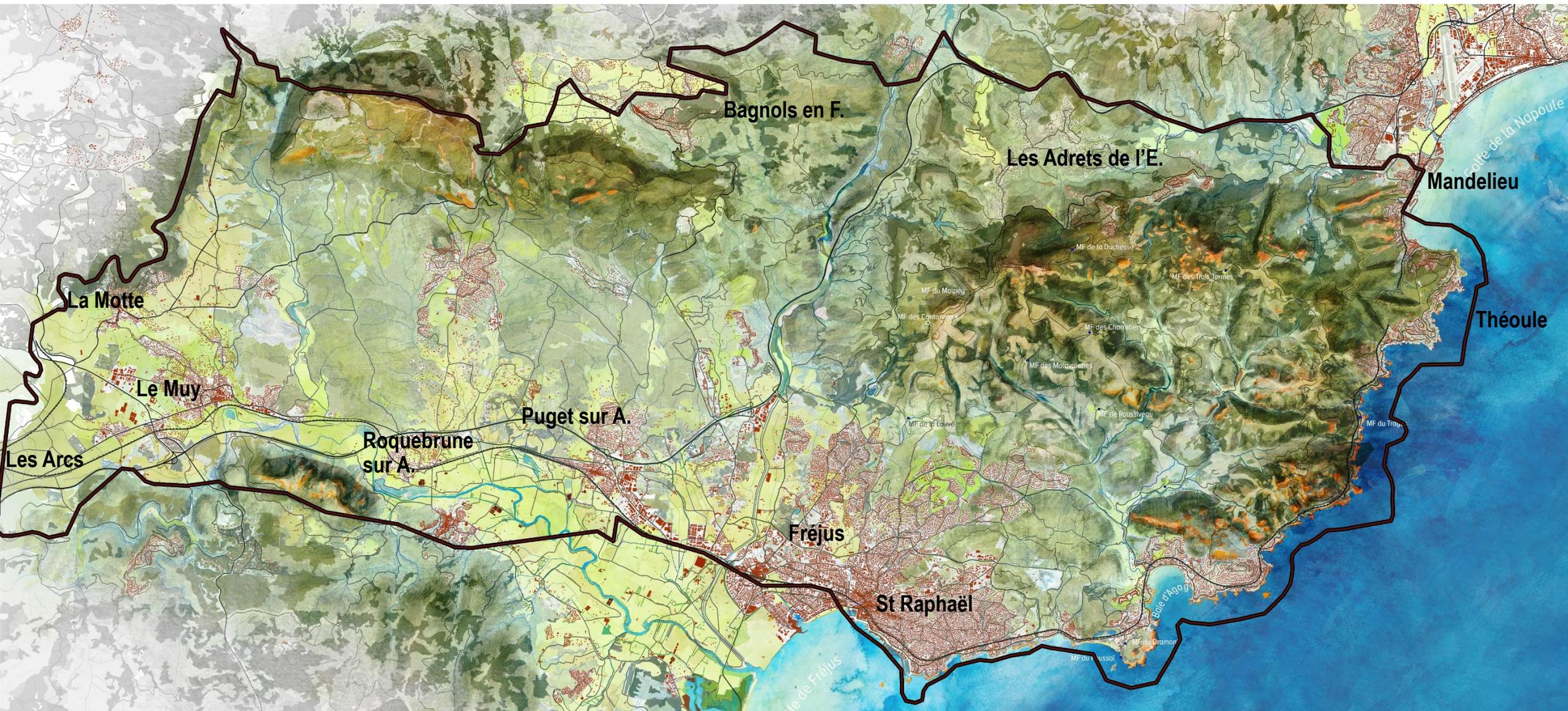
Rédaction du dossier de demande de labellisation « Grand Site de France » : bilan des actions réalisées, problèmes résolus, reste à réaliser, nouveau programme d'action « label » de 6 ans

→ Soit labellisation Grand Site de France pour 6 ans, soit nouveau programme OGS pour y parvenir = Poursuite du projet opérationnel à l'échelle territoriale



Le programme d'action paysage et accueil du public

→ Protéger, valoriser un massif naturel au cœur d'un territoire urbain dense, en mutation



→ Rappel de la mission plan de paysage élaboré avec le schéma d'accueil du Public



Quels sont nos paysages ? Volet 1 - le diagnostic

Une réflexion transversale à l'échelle du massif

le diagnostic c'est définir ensemble :

- les valeurs passées et actuelles du paysage
- usages et des conflits d'usages, des besoins des acteurs
- Les unités paysagères

Comment se fait l'accueil aujourd'hui?



Quel paysage voulons-nous pour demain ? Volet 2 - les Objectifs de Qualité Paysagères

les dynamiques du paysage

- les enjeux du paysage
- les enjeux de l'accueil du public
- Une démarche concertée impliquant les acteurs du territoire
- L'élaboration d'une vision et d'une ambition partagée à long terme



Comment y parvenir ? Volet 3 - le programme d'action

Le programme d'action détaillant les outils et les leviers d'actions à mettre en oeuvre sur 7 ans



Et maintenant...? La mise en oeuvre du projet de territoire

Le travail ne fait que commencer !
La mise en oeuvre du programme d'action du Schéma d'accueil et du Plan de Paysage commence dès 2022 portée par le SIPME avec les partenaires publics et privés

16 Unités paysagères
 22 190 ha - de terre
 1 472 ha - de mer
 8 communes – 2 intercommunalités - 2 départements
 135 550 habitants

PLAN DE PAYSAGE

4 orientations

10 axes (Objectifs de qualités paysagère)

SCHEMA D'ACCUEIL

4 orientations

6 axes

66 actions à initier
 pour la mise en valeur et la sauvegarde des paysages du massif de l'Estérel et de l'accueil du public

→ Une partie dans le programme OGS 2022-2028 (30- 40 actions) + une autre partie dans le programme label suivant à 6 ans

→ 66 actions à initier pour répondre aux objectifs suivants

ORIENTATION 1 - ORGANISER LES MOBILITES ET LES ACCES AU GRAND SITE

Axe - Aménager les Zones d'accueil principales et portes d'entrée de niveau 2 du Grand Site avec développement des mobilités douces

Axe - Mettre en valeur les routes emblématiques du massif

ORIENTATION 2 - METTRE EN ŒUVRE LE RESEAU D'ITINERAIRES DE NATURE TERRESTRE

ORIENTATION 3 - DEVELOPPEMENT DU PROJET DE DECOUVERTE ET DE MEDIATION "RACONTE MOI L'ESTEREL "

Axe - Structuration du projet de découverte et de médiation "Raconte moi l'Estérel "

Axe - Mise en valeur pédagogique et paysagère de sites d'intérêt à faire visiter

ORIENTATION 4 - INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LE GRAND SITE ET SUR L'OFFRE D'ACCUEIL

ORIENTATION 5 - FAIRE VIVRE LE MASSIF ET PRESERVER SON INTEGRITE ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE

Axe - Améliorer les connaissances sur l'Estérel, suivre les évolutions, disposer d'indicateurs de suivi en vue d'adapter la gestion du massif et de l'espace marin, et de justifier les actions mises en œuvre

Axe - Développer le potentiel élevé de l'Estérel comme lieu de recherche et de pédagogie

Axe - Préserver l'intégrité paysagère et environnementale du massif

Axe - Améliorer la prise en compte de la biodiversité et de la qualité paysagère dans la gestion du massif

Axe - Préserver la mosaïque de paysages du massif

Axe - Préserver les paysages identitaires et habités du massif ainsi que leur patrimoine historique

ORIENTATION 6 - CULTIVER LA VILLE PAYSAGE - PROMOUVOIR UNE NOUVELLE ESTHETIQUE DES LISIERES URBAINES PORTEUSE DES VALEURS DU GRAND SITE

ORIENTATION 7 - REVELER L'EXCEPTIONNEL - PRESERVER LES SITES SENSIBLES TERRESTRES ET MARINS

Axe - Préserver les milieux terrestres de grande sensibilité écologique des impacts de la fréquentation

Axe - Préserver et mettre en valeur l'espace marin du Grand Site

Axe - Mettre en valeur les sites exceptionnels / préserver l'intime et les espaces sensibles

ORIENTATION 8 - PERENNISER LE GRAND SITE

→ Un programme d'action à mettre en œuvre entre 2022 - 2028

pour la **mise en valeur et la sauvegarde des paysages** du massif de l'Estérel et de l'**accueil du public**

▪ Plusieurs typologies d'actions pour répondre aux objectifs :

- Actions **opérationnelles** (missions de maîtrise d'œuvre)
- Actions de **coordination / renforcement** des actions ou opérations déjà existantes sur le terrain
- Actions de **développement de partenariats**
- Actions pour le **portage de l'OGS** (confortement du SIPME, création des comités du Grand Site)
- Actions pour la **gestion** du massif (diverses actions d'observations, de surveillance, d'amélioration des connaissances)

▪ Un programme d'actions hiérarchisé dans le temps (stratégie d'action)

▪ Des fiche-actions détaillées afin de définir :

- Degré de priorité de l'action
- Le contexte
- Objectifs et résultats à atteindre
- Porteur/partenaires de l'action
- Contenu/descriptif / localisation,
- Modalités de réalisation : coût et financement, phasage, contours techniques, moyens à mettre en œuvre
- Indicateur de réussite
- Illustrations

→ Les fiches actions

■ 16 fiches-actions

rédigées à ce jour

- **8 actions** pour la préservation et la valorisation des milieux et des paysages
- **8 actions** opérationnelles axé « accueil du public »

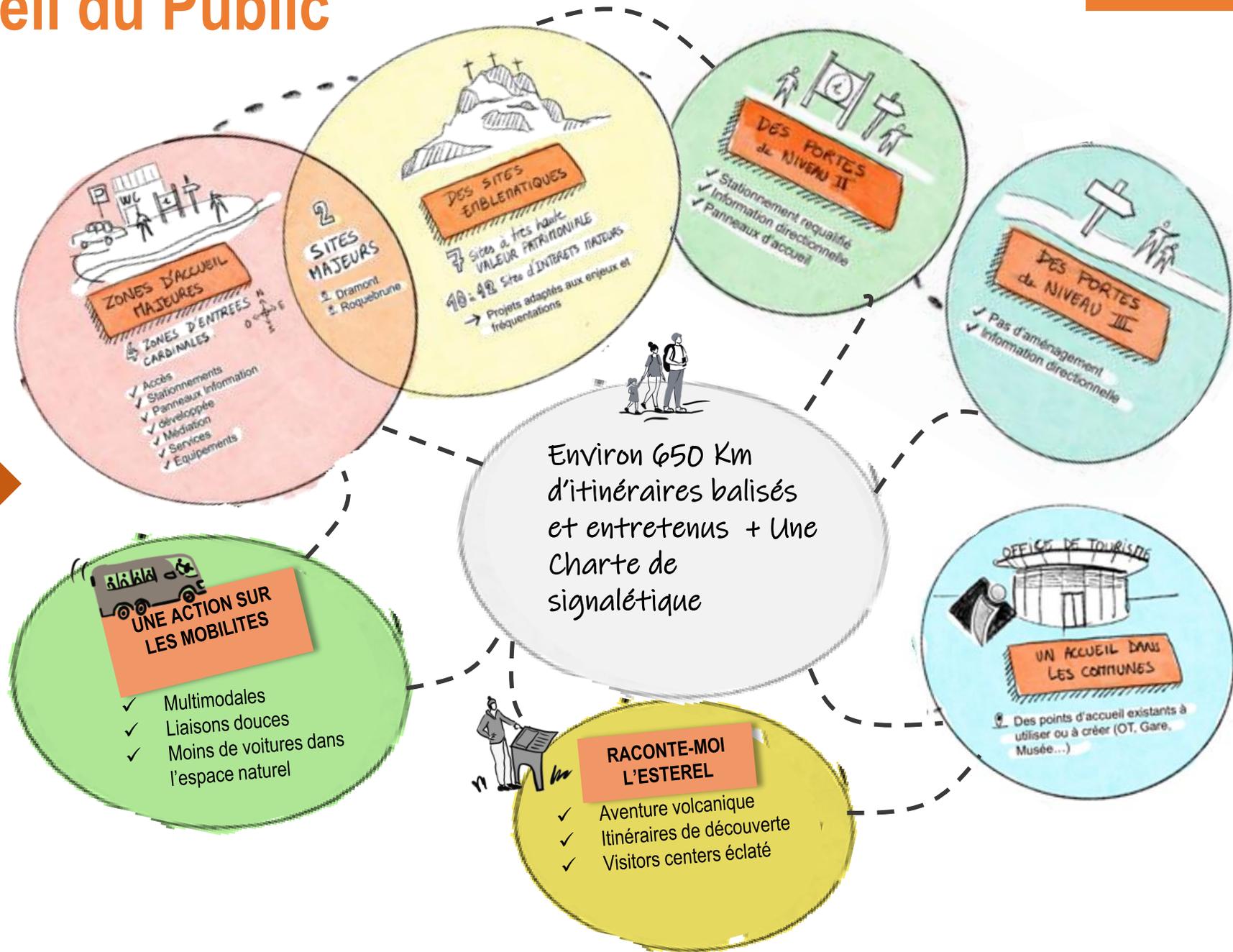
■ Critères de priorité des actions sélectionnées :

- Indice de priorité 1 ou 2 pour l'OGS
- Les actions à mettre en œuvre dès 2022
- La valorisation des compétences spécifiques des bureaux d'études

■ Les fiches-actions restantes seront rédigées par le SIPME et ses partenaires

Le Schéma d'Accueil du Public

- ORIENTATION 1 : ORGANISER LES MOBILITES ET LES ACCES AU GRAND SITE
- ORIENTATION 2 / METTRE EN ŒUVRE LE RESEAU D'ITINERANCE
- ORIENTATION 3 : DEVELOPPEMENT DU PROJET « RACONTE -MOI L'ESTEREL »
- ORIENTATION 4 : INFORMER ET COMMUNIQUER SUR LE GRAND SITE



Comment y parvenir ? Un plan d'actions

→ Présentation synthétique des 8 actions rédigées dans le cadre du marché pour le Schéma d'Accueil du Public

4 orientations
24 actions
8 fiches rédigées

	ACTION	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	Requalification et balisage du réseau d'itinéraires d'activités de nature	■	■	■	■	■	■	■
2	Définition, réalisation et pose de la signalétique du Grand Site en milieu naturel	■	■	■	■	■	■	■
3	Réalisation et mise en place de la signalétique routière Grand Site				■	■		
4	Définition d'un schéma d'interprétation du patrimoine terrestre et marin	■	■					
5	Définition et aménagement de balades de découverte thématique et mise en valeur de sites d'intérêt	■	■	■	■	■	■	■
6	Définition et réalisation de la Zone d'accueil cardinale Ouest et valorisation du site emblématique du Blavet		■	■	■			
7	Définition et mise en œuvre de la stratégie de communication du Grand Site	■	■	■				
8	Création des premiers outils de communication du Grand Site		■	■	■	■	■	■

- Requalification et balisage du réseau d'itinéraires d'activités de nature
- Permettre de découvrir le Grand Site

Qui ? SMGSE - DEPARTEMENT 06

Où ? Périmètre du Grand Site - relation aux territoires voisins - extension pressentie sur Roquebrune

Avec qui ? : Département 83, Conservatoire du Littoral, communes de l'OGS, ONF Fédérations d'activités de pleine nature (FFRando, FFME, FFC, FFE,...), associations locales d'activités de nature, ...

Pourquoi ?

- **Montée en qualité du réseau** d'itinéraires et amélioration de l'accueil du public ;
- **Sécurisation des progressions** par rapport aux différents types d'usages ;
- **Adaptation du niveau de confort** aux usages et publics ciblés;
- **Canalisation de la fréquentation** sur des itinéraires bien délimités, réduction des divagations dans l'espace naturel et des impacts environnementaux liés.

Quoi ?

L'action vise d'une part à mettre en place les moyens nécessaires à l'action

- Recrutement et formation d'un technicien sentier
- Hiérarchisation du réseau, finalisation et évaluation des interventions
- Réalisation d'un projet de valorisation "identification des boucles et itinéraires" par les fédérations
- Réaliser un document « boîte à outil » + formations pour la requalification des sentiers de l'Estérel,

d'autre part, à réaliser un ensemble d'interventions de travaux

- Lancer et réaliser les marchés de travaux
- Gestion et entretien du réseau et requalification du réseau non réalisé en première phase



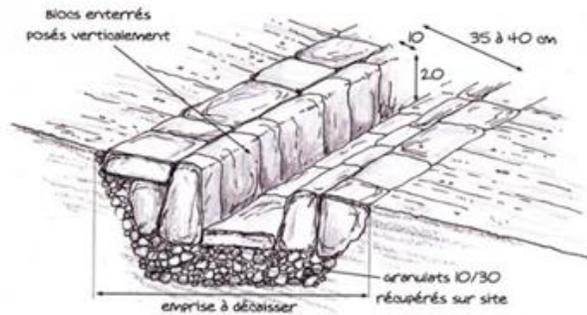
- Requalification et balisage du réseau d'itinéraires d'activités de nature
- Permettre de découvrir le Grand Site



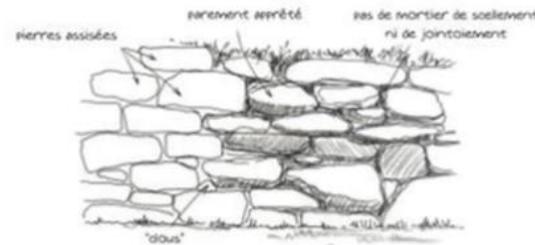
Combien ? Quand ?



1 927 000 € HT en 7 ans
 + 178 HJ (partie investissements)



Sortie d'eau en caniveau vue en coupe



Muret vue de face

2022	2023	2026	2028
Études de programmation et préparations	Missions de maitrise d'œuvre et travaux Prioritaire	Missions de maitrise d'œuvre et travaux Secondaire	
152 000 € HT	1 175 000 € HT	600 000 € HT	
Partie d'ETP Technicien sentier			

→ Définition, réalisation et pose de la signalétique du Grand Site en milieu naturel → Permettre de découvrir le Grand Site

Qui ? SMGSE

Où ? Périmètre du Grand Site - relation aux territoires voisins - extension presentie sur Roquebrune

Avec qui ? :

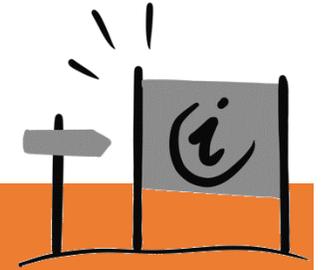
Départements 06 et 83, Conservatoire du Littoral, communes de l'OGS, ONF, Fédérations d'activités de nature (FFR, FFME, FFC, FFE...)

Pourquoi ?

- **Permettre une information complète** et attractive sur l'ensemble des lieux d'accueil ;
- **Participer à la sensibilisation sur le patrimoine** ;
- **Contribuer à une meilleure sécurité** des différents types d'usagers ;
- **Disposer d'un réseau d'itinéraires parfaitement signalé** en matière directionnelle.



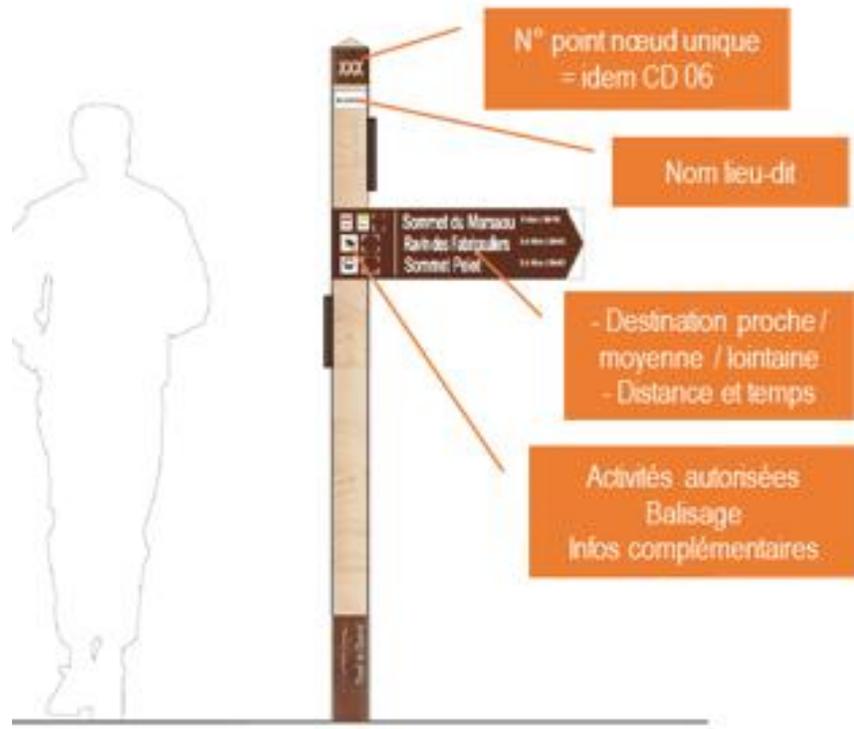
Quoi ?



L'action vise à :

- **Réaliser l'APD/PRO/DCE** de la gamme de signalétique,
- **Construire un plan de signalétique** : évaluation des besoins quantitatifs pour chaque typologie de la gamme, plan d'implantation des différents types de signalétique et effectuer le plan de jalonnement directionnel,
- **Fabriquer les différents panneaux** et mobiliers avec leurs contenus (prévoir un calendrier),
- **Opérer la pose sur site** des panneaux et mobiliers et en assurer le suivi dans le temps.

- Définition, réalisation et pose de la signalétique du Grand Site en milieu naturel
- Permettre de découvrir le Grand Site



Combien ? Quand ?



300 000 € HT
 + 145 HJ

2022	2023	2024	2028
Conception technique de la gamme Grand Site	Missions de réalisation, maîtrise d'œuvre et travaux : poteaux flèches + panneaux information pour portes de niveau 2		
20 000 € HT	280 000 € HT / 3 ans		
Partie ETP technicien sentier			

- Réalisation et mise en place de la signalétique routière Grand Site
- Donner envie et permettre d'accéder au Grand Site

Qui ? Services des routes Départements 06 et 83 – Communes > SMGSE - VINCI Autoroutes

Où ? Périmètre du Grand Site

Avec qui ? : DREAL PACA, Conservatoire du Littoral, communes de l'OGS

Pourquoi ?

- **Faire connaître** la présence du Grand Site ;
- **Faire passer des messages** forts sur son patrimoine et ses enjeux
- **Inspirer, donner envie** de le découvrir ;
- **Rendre lisible les accès aux différents sites** ;
- **Matérialiser un parcours de découverte** de l'ensemble du Grand Site

Quoi ?



L'action vise à :

- d'une part, à **définir la stratégie** (panneaux, messages, choix et un plan de jalonnement adapté) ;
 - d'autre part, à **réaliser les panneaux et leur pose**
- + Evolution de la partie autoroutière



- Réalisation et mise en place de la signalétique routière Grand Site
- Donner envie et permettre d'accéder au Grand Site



Combien ? Quand ?

330 000 €
+ 45 HJ



2022	2025	2026
	Études de programmation	Mission réalisation et pose
	50 000 € HT	280 000 € HT
	45 HJ	

APPROXIMATION DU NOMBRE DE PANNEAUX POUR EVALUATION ECONOMIQUE DE L'ACTION

TYPE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
Partie graphique préalable	1	15 000,00 €	15 000,00 €
INSPIRATION Route	20	2 000,00 €	40 000,00 €
INSPIRATION Autoroute (*)	8	12 500,00 €	100 000,00 €
DIRECTIONNEL GRAND SITE	70	550,00 €	38 500,00 €
DIRECTIONNEL SITES ACCUEIL	150	500,00 €	75 000,00 €
MOE	1	30 000,00 €	30 000,00 €
AUTRES	1	21 500,00 €	21 500,00 €
TOTAL			320 000,00 €

Maitrise d'œuvre environ 15 000 €

- Définition d'un schéma d'interprétation du patrimoine terrestre et marin
- Permettre de découvrir le Grand Site

Qui ? SMGSE

Où ? Périmètre du Grand Site

Avec qui ? : Services patrimoine des communes, DREAL, Départements 83 et 06, ONF, associations du patrimoine et environnementales, Observatoire marin d'ECAA, Conservatoire du littoral, Natura 2000, DPVA, ECAA,...

Pourquoi ?

- **Définir un schéma d'interprétation complet et partagé** à l'échelle du Grand Site ;
- **Valider les patrimoines à interpréter et le mode d'interprétation** ;
- **Valider les lieux et les orientations** à mettre en avant dans chacun d'eux.

Quoi ?



Le schéma définit :

- **Les principes de scénario narratif** à mettre en avant et les **déclinaisons** à en faire pour chaque type de site,
- **Les principes de médiation** utilisés pour les sites d'extérieur et d'intérieur en fonction des thématiques et des types de lieux,
- **Les patrimoines et les lieux** qui seront finalement retenus comme points à valoriser
- **Le concept de "Visitors center éclaté"** en orientant les actions pour chaque commune

- Définition d'un schéma d'interprétation du patrimoine terrestre et marin
- Permettre de découvrir le Grand Site



Combien ? Quand ?



50 000 € HT
+ 65 HJ

2022 **2023** **2028**

Études de programmation
50 000 € HT
50 HJ

- Définition et aménagement de balades de découverte thématique et mise en valeur de sites d'intérêt sur ces itinéraires
- Permettre de découvrir le Grand Site

Qui ? SMGSE Départements 83 et 06

Où ? Périmètre du Grand Site

Avec qui ? : Conservatoire du Littoral, communes de l'OGS et services patrimoine, ONF, gestionnaires Natura 2000, acteurs locaux du patrimoine, guides professionnels naturalistes/patrimoine locaux, musées, universités

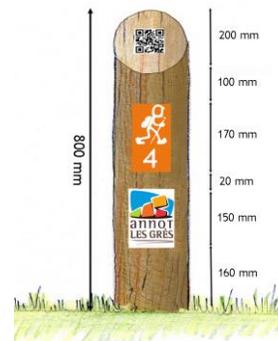
Pourquoi ?

- **Faire connaître et sensibiliser au patrimoine naturel et culturel** du Grand Site
- **Viser une cible de promeneurs et de familles** et notamment **les enfants**.
- **Proposer une offre de découverte** représentative de la totalité du patrimoine et répartie sur le territoire **incitant à la découverte de la totalité du Grand Site**

Quoi ?

L'action doit :

- **Faire le lien avec les 2 documents cadres** que constitueront le schéma d'interprétation et la charte de signalétique,
- **Réaliser les supports de médiation à utiliser**
- **Réaliser d'autres mobiliers/équipements** complémentaires pouvant accompagner la médiation
- **Assurer leur pose sur le terrain et le suivi**



Lutrin version bois/corten



- Définition et aménagement de balades de découverte thématique et mise en valeur de sites d'intérêt sur ces itinéraires
- Permettre de découvrir le Grand Site



15 balades thématiques, soit 3/an entre 2024 et 2028

Combien ? Quand ?

425 000 € HT en 5 ans
+ 100 HJ



2022	2023	2025	2028
		Études préalables	Missions réalisation maitrise d'œuvre / 3 par an
		10 HJ	425 000 €
			90 HJ

- Définition et réalisation de la Zone d'accueil cardinale Ouest et valorisation du site emblématique du Blavet
- Le projet d'aménagement de la porte Ouest

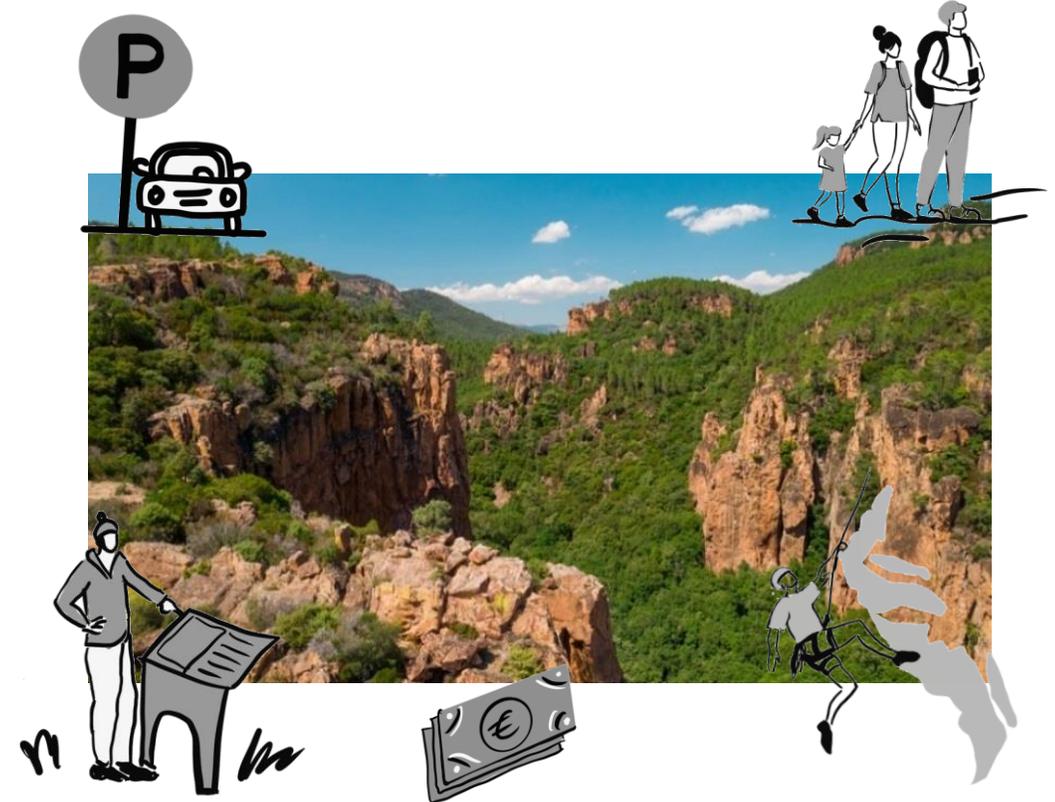
Qui ? SMGSE – ONF -

Où ? Zone Blavet – Bagnols en Forêt – La Bouverie

Avec qui ? : ONF, Communes de Bagnols-en-Forêt, Roquebrune-sur-Argens et le Muy, Intercommunalités (ECAA-DPVA), Natura 2000 - CD 83,...

Pourquoi ?

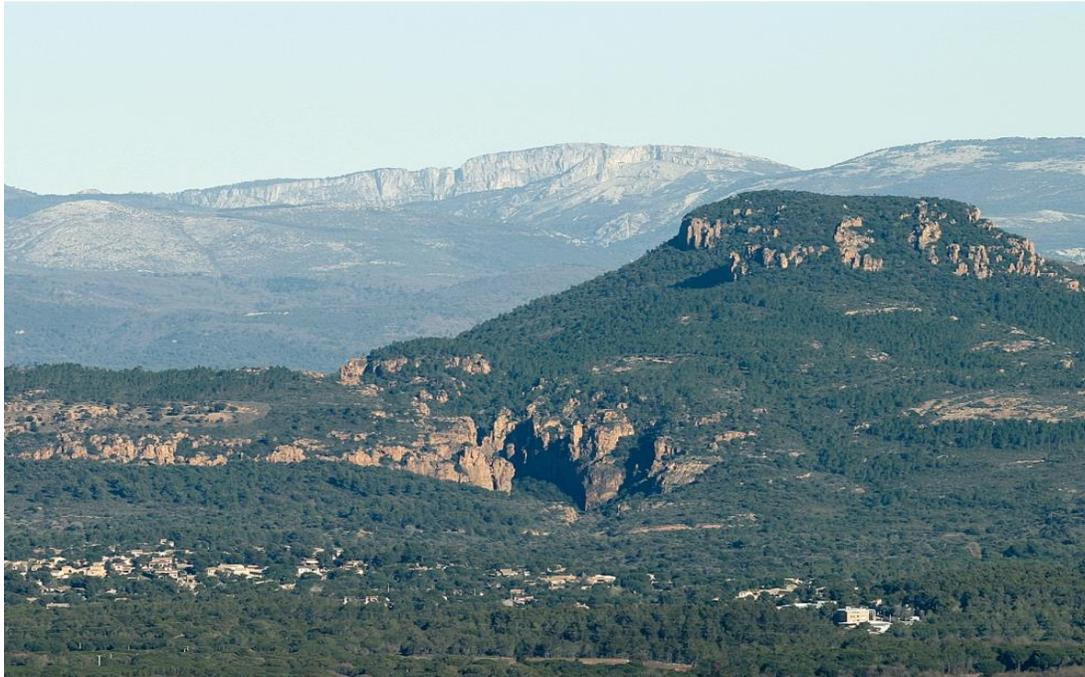
- Faire du secteur une véritable porte Ouest de l'entrée dans le Grand Site ;
- Apporter des solutions aux problèmes de stationnement et de fonctionnement global de la zone ;
- Prévoir et réaliser un projet de valorisation du site du Blavet
- Améliorer le lien aux communes et les retombées économiques.



Quoi ?

- Un projet global de découverte, de mise en valeur et de protection
- Etudes préalables en concertation et schéma d'organisation de la zone
 - Etudes de programmation
 - Mise en œuvre du projet

- Définition et réalisation de la Zone d'accueil cardinale Ouest et valorisation du site emblématique du Blavet
- Le projet d'aménagement de la porte Ouest



Combien ? Quand ?



600 000 € HT (300 000 SIPME + part MCE de l'ISDND + part CCPF)
+ 60 HJ

2022	2023	2024	2026
	Études de programmation		Mission de maîtrise d'œuvre
	30 HJ		550 000 €
	50 000 €		30 HJ

Financements croisés : SIPME (avec participation Région Sud PACA), Communauté de Commune du Pays de Fayence, et mesures compensatoires environnementales de l'ISDND de Bagnols

→ Développement et mise en œuvre de la stratégie de communication du Grand Site - Mise en œuvre de la Charte d'accueil du Grand Site

→ Permettre de découvrir le Grand Site

Qui ? SMGSE

Où ? Périmètre du Grand Site

Avec qui ? : OTI / Agence Estérel Côte d'Azur, intercommunalités, communes, Département 06 et 83, associations locales, fédérations d'activités de nature

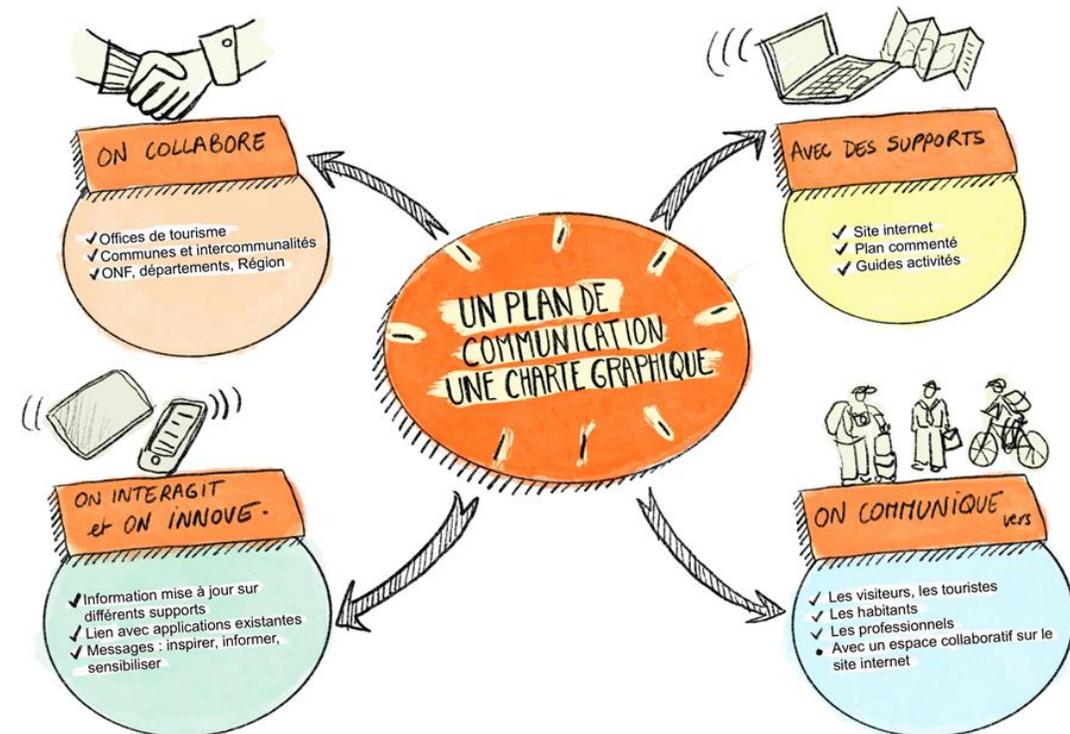
Pourquoi ?

- Disposer d'une véritable stratégie de communication interne et externe au territoire
- Définir les supports de communication à réaliser, leur principes et une charte graphique
- Définir les actions à conduire et leur volume financier ;
- Préciser les modalités d'organisation et les documents contractuels à réaliser

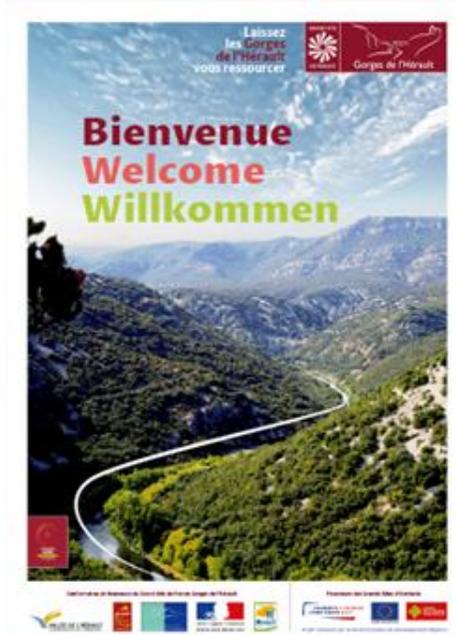
Quoi ?

L'action vise à définir la stratégie de communication avec

- une charte graphique
- un plan de communication
- un ensemble d'éléments opérationnels d'organisation et de fonctionnement.
- une charte d'accueil



- Développement et mise en œuvre de la stratégie de communication du Grand Site - Mise en œuvre de la Charte d'accueil du Grand Site
- Permettre de découvrir le Grand Site



Combien ? Quand ?

60 000 € HT
+ 60 HJ



2022	2023	2026
Charte graphique et stratégie	Plan de communication	
40 000 € HT	20 000 € HT	
30 HJ	30 HJ	

- Création des premiers outils de communication du Grand Site
- Faire connaître le Grand Site

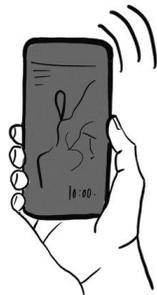
Qui ? SMGSE

Où ? Périmètre du Grand Site

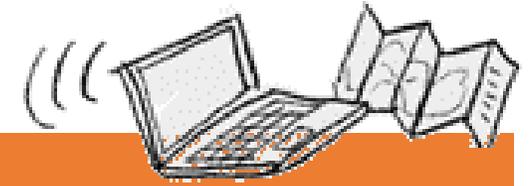
Avec qui ? : Agence Estérel Côte d'Azur, OIT – Associations – Communes et EPCI, acteurs locaux du patrimoine, Observatoire marin de ECAA, Départements 06 et 83

Pourquoi ?

- **Faire connaître le Grand Site et donner envie de le découvrir ;**
- **Sensibiliser** sur les enjeux du territoire ;
- **Informé sur les possibilités de découverte ;**
- **Apporter de l'information en temps réel ;**
- **Être un support de partage des informations.**

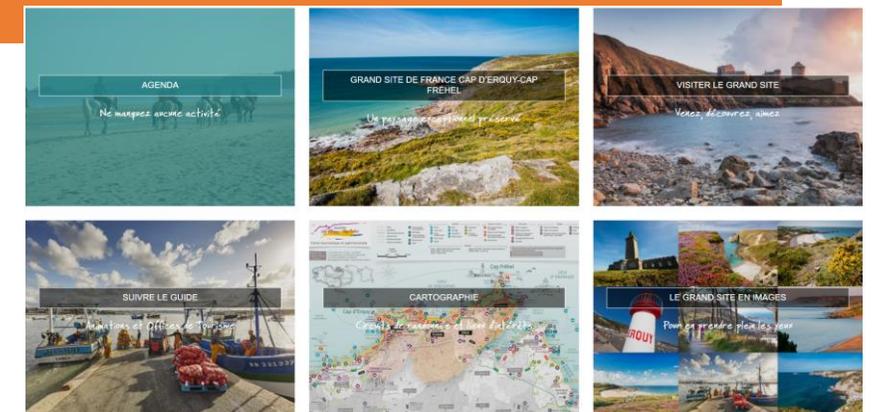


Quoi ?

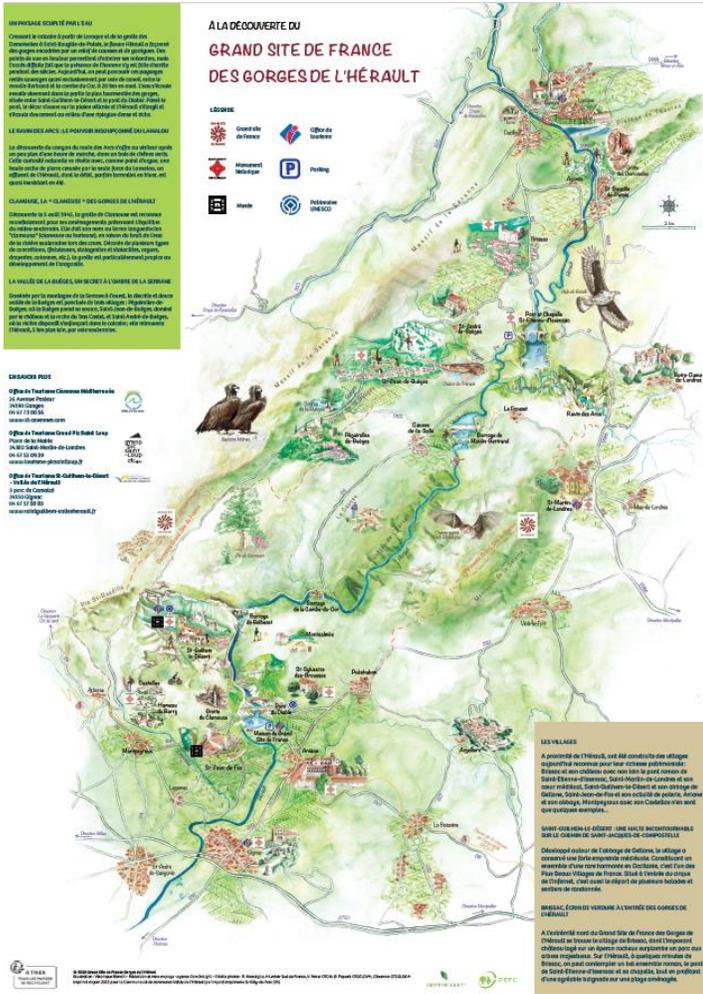


L'action vise à réaliser :

- **un document papier** (et téléchargeable) sur le principe de la carte commentée,
- **un site internet** pour le Grand Site de type plateforme avec plusieurs vocations,
- **un/des guides sur les itinéraires et activités de nature** du Grand Site (randonnée pédestre, VTT, équestre, sites d'escalade autorisés),
- **un guide de découverte des patrimoines** du Grand Site.



→ Création des premiers outils de communication du Grand Site
 → Permettre de découvrir le Grand Site



Combien ? Quand ?



240 000 € HT en 7 ans
 + 155 HJ

2022 2023 2024 2028

Réalisations des guides des itinéraires

40 000 € HT

20 HJ

Carte commentée et Site Internet

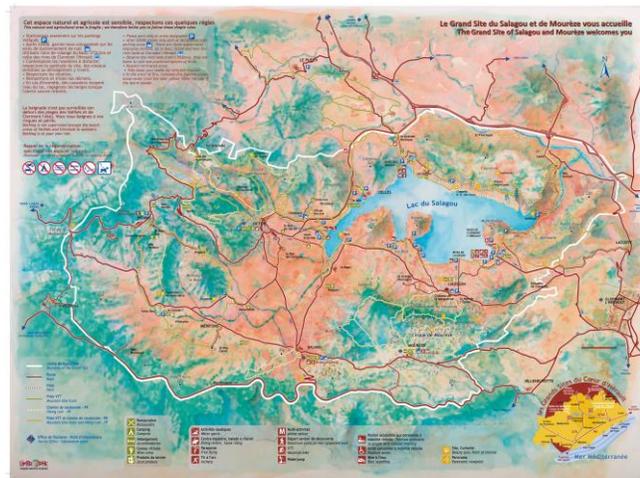
90 000 € HT

40 HJ

Guides des patrimoines

110 000 € HT sur 4 ans

40 HJ



PLAN DE PAYSAGE

	Priorité	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Préservation et mise en valeur du site emblématique du Dramont	1							
Mise en valeur de sites emblématiques de niveau 2	1							
Mettre en place un Observatoire Photographique des Paysages (incluant des vues depuis la mer)	1							
Sauvegarder le petit patrimoine et le mettre en valeur par l'action sociale	1							
Canaliser les cheminements, éviter la divagation dans l'espace naturel des visiteurs sur les secteurs à fort enjeu écologique	1							
Rétablir des porosités entre massif naturel et massif habité appuyé sur les structures naturelles (vallon, cours d'eau)	2							
Améliorer l'intégration paysagère des axes majeurs d'entrée sur le Grand Site et les réconcilier avec l'identité du Grand Site	1		 ROQUEBRUNE Agay		 DRAMONT	 PONT DU DUC		
Traduire dans les PLU des mesures de préservation de la qualité paysagère des lisières urbaines	1							

→ Faire du macrosite du Dramont un site pilote et exemplaire pour l'accueil, la mise en valeur et la préservation des milieux

Une action « marqueur » du visage de l'OGS

Qui ? SIPME

Où ? Cap Dramont – Ville de St Raphaël

Avec qui ? : Ville de Saint Raphaël, ONF, ECAA, Département du Var , Région PACA, Conservatoire du littoral, DREAL PACA

Pourquoi ?

- Un « mini » Estérel riche, fragile mais sur-fréquenté
- Mieux accéder au site
- Mieux gérer / protéger le site
- Mieux découvrir le site
- Monter un projet pédagogique sur ce site stratégique

Quoi ?

Un projet global de découverte, de mise en valeur, de protection

- Etudes de programmation
- Mise en œuvre du projet
- Mission complémentaire pour la valorisation des abords de la D559 secteur Dramont



→ Faire du macrosite du Dramont un site pilote et exemplaire pour l'accueil, la mise en valeur et la préservation des milieux



Combien ? Quand ?

1 163 570 € HT en 5 ans
+125 HJ

2022	2023	2024	2027
Études envir + programmation		Mission de maitrise d'oeuvre	

1 HJ : 1 Homme/Jour = 1 journée travaillée par un salarié SIPME
1 ETP : 1 Equivalent Temps-plein

→ Mettre en valeur des sites emblématiques de niveau 2

Une action opérationnelle à court terme

Qui ? SIPME

Où ?

- Belvédères du Pic de l'Ours (St Raphaël) ,
- Mémorial de Notre Dame d'Afrique (Théoule-sur-mer),
- Anciennes meulières de Bagnols en Forêt,
- Grottes de la Bouverie (Roquebrune-sur-Argens).

Pourquoi ?

Aménager pour mieux accueillir, mettre en valeur et protéger quatre sites emblématiques du massif

Faire découvrir et **protéger** des sites peu connus (grottes de la Bouverie)

Initier la mise en œuvre du projet pédagogique de découverte du Grand Site, raconter son histoire et son patrimoine

Lancer la phase opérationnelle de l'OGS

Indice de priorité : 1

Quoi ?

- Etudes environnementales
 - Mission de maîtrise d'œuvre + travaux pour 3 sites
 - 1 – Création de 2 belvédères (pic de l'ours)
 - 2 – Mise en valeur du mémorial de ND d'Afrique
 - 3 – Accessibilité, mise en valeur et lisibilité du site des anciennes meulières Bagnols
- + Travaux d'aménagement pour la porte d'entrée de niveau 2 de la Bouverie, et itinéraires de découverte des grottes



Site des anciennes meulières de Bagnols en Forêt



Belvédère - GS de France Cirque de Navacelles



Requalification d'un sentier rocheux
Avant / Après Val d'Enfer - Parc
National du Mercantour



Espace de contemplation - GS de France Ogres de Roussillon

Combien ? Quand ?

530 000 € HT
+ 113 HJ
 en 5 ans

puis

*5 600 € HT + 16HJ en 2 ans (fonctionnement-
 entretien) : 2027-2028*

2022

2023

2026

Études environnementales	Mission de Maitrise d'œuvre + travaux sur 3 sites
50 000 € HT	455 000 € HT / 4 ans
	Travaux Bouverie
	25 000€ HT / 2 ans

→ Sauvegarder le petit patrimoine et le mettre en valeur par le bénévolat et l'action sociale

Une action ambitieuse qui rayonnera sur le territoire

Qui ? SIPME

Où ? Sur l'ensemble du territoire

Avec qui ? Les communes et leurs services patrimoine, l'ONF, les CD06 et 83, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), la DREAL, le service archéologie des départements, les experts patrimoine et archéologie locaux.

Indice de priorité : 1

Quoi ?

- Etudes des besoins et priorisations des actions de sauvegarde
- Mise en œuvre d'actions de sauvegarde du petit patrimoine par des chantier bénévoles insertion
- Création d'une **structure d'insertion du Grand Site en 2026** pour mener à bien les projets de réhabilitation du petit patrimoine et des travaux de gestion



Combien ? Quand ?

735 700€ HT
+ 4,5 ETP (cumulés sur 7 ans) + 125 HJ

Un potentiel de **75% de subventions** sur l'action sociale (ACI - Ateliers et Chantiers d'Insertion) à partir de 2026

2022	2026	2028
Chantier bénévoles	ACI	
83 000 € HT en 5 ans	648 000 € HT	
½ ETP/an pendant 5 ans + 100 HJ en 5 ans	1 ETP/an + 30 HJ en 2 ans	



Données sur le chantier d'insertion "La brigade" créé par le syndicat mixte en charge du Grand Site Solutré Pouilly Vergisson

/ 8 contrats d'insertion / an // encadrement technique permanent, (nouvel emploi CDI) // accompagnement socioprofessionnel confié à un prestataire extérieur // 210 000 € HT/an // Conseil Général, Etat, FSE (à 75%) SIPME, DREAL (15%) // Aides et subventions : Dispositif d'aide du Conseil Départemental durant 5 ans (avec prolongation d'un an), transition en cours vers un dispositif classique d'atelier d'insertion

→ Canaliser les cheminements

Qui ? SIPME

Où ? Périmètre du Grand Site

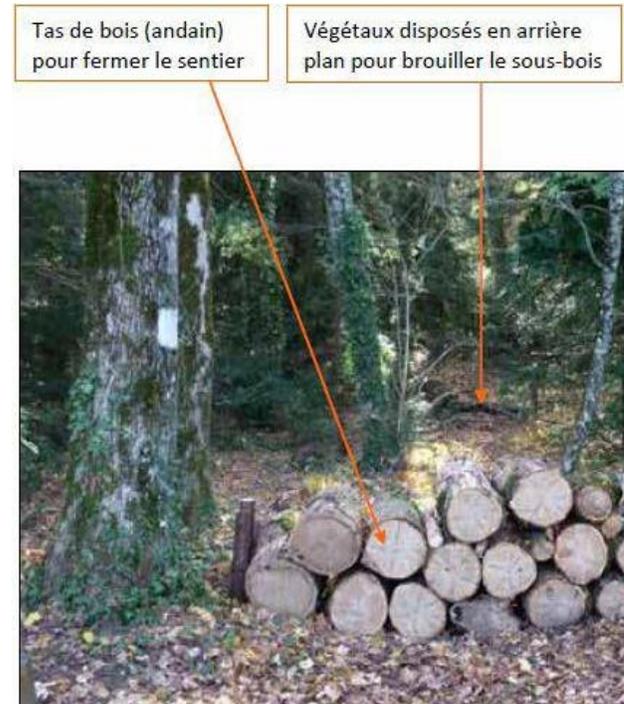
Pourquoi ?

- Eviter la dégradation des paysages emblématiques de l'Estérel
- Endiguer la pratique d'activités impactantes sur les milieux écologiquement ou patrimonielement sensibles

Indice de priorité : 1

Quoi ?

- Mise en oeuvre des opérations de mise en défens / effacement de sente / disposition d'obstacle
- Obstacles pour quad/moto
- Sur certains sites, mise en place d'une signalétique adaptée pour sensibiliser la population





Combien ? Quand ?

96 000 € HT
+ 50 HJ

2022

2025

2028

Travail préparatoire +
travaux

Entretien annuel + travaux
complémentaires

53 500 € HT en 3 ans

43 000 € HT en 4 ans

8 HJ

40 HJ

→ Mettre en place un Observatoire Photographique des Paysages (OPP) Suivre les paysages, visibiliser l'action publique OGS

Qui ? SIPME

Où ? Périmètre du Grand Site

Pourquoi ?

- Observer les évolutions pour éviter la banalisation des paysages
- Adapter les actions et la gestion
- Sensibiliser le public sur les actions de l'OGS (vision avant/après travaux)

Indice de priorité : 1

Quoi ?

- Mise en place d'un OPP : 60 prises de vue – état initial avant action OGS. Puis 120 prises de vue tous les 2-3 ans
- Mise en place d'un Carnet de synthèse des évolutions
- Actualisation d'une page dédiée sur le site internet du Grand Site de l'Estérel à venir
- Animer une exposition itinérante tous les 3 ans



Grand Site des Gorges d'Ardèche, photo 2013



Grand Site des Gorges d'Ardèche, photo 2013



Grand Site des Gorges d'Ardèche, photo 2018



Grand Site des Gorges d'Ardèche, photo 2018



Diaporama



Les photographies de l'Observatoire des paysages sont réparties sur l'ensemble du territoire du Parc naturel transfrontalier du Hainaut.
 Cette carte localise les 60 points de vue qui constituent le fonds photographique de l'Observatoire.
 Elle permet de positionner ces points de vue au sein de chaque entité paysagère du territoire, mais aussi par rapport à de grands repères que sont les bois et forêts, le réseau hydrographique ou encore les infrastructures.

Cliquer sur le bloc pour le déplacer

Afficher sur la carte

- Points photographiques
- Périmètre du Parc naturel Transfrontalier du Hainaut
- Limite des communes et des villages
- Villes-portes
- Communes associées

les entités paysagères

- Grande culture de la Pévèle
- Versants de la Pévèle
- Plaine de la Scarpe
- Plateau de l'Ostrevant
- Escaut alluvial
- Escaut urbain
- M A
- G
- plateau Hennuyer

Commune ou Villages: Beuvry la forêt

Entités paysagères: Grandes cultures de la Pévèle

Extrait du site internet interactif et collaboratif développé par le Parc naturel transfrontalier du Hainaut

Combien ? Quand ?

32 000 € HT
+ 148 HJ

2022

2024

2028

Mise en place de l'OPP + 1 exposition en 2024	1 exposition en 2027 / poursuite OPP et animation
28 500 € HT en 3 ans	3 500 € HT en 4 ans
75 HJ	73 HJ

L'interface numérique sera créée dans le cadre de la création du site internet du Grand Site

→ Rétablir des porosités entre massif naturel et massif habité appuyé sur les structures naturelles (vallon, cours d'eau)

Qui ? ECAA

Où ?

Vallons en secteur urbain des communes de :

- **St Raphaël** (Vallon de la Garonne), **Fréjus** (vallon de Valescure - vallon du Pédégal)

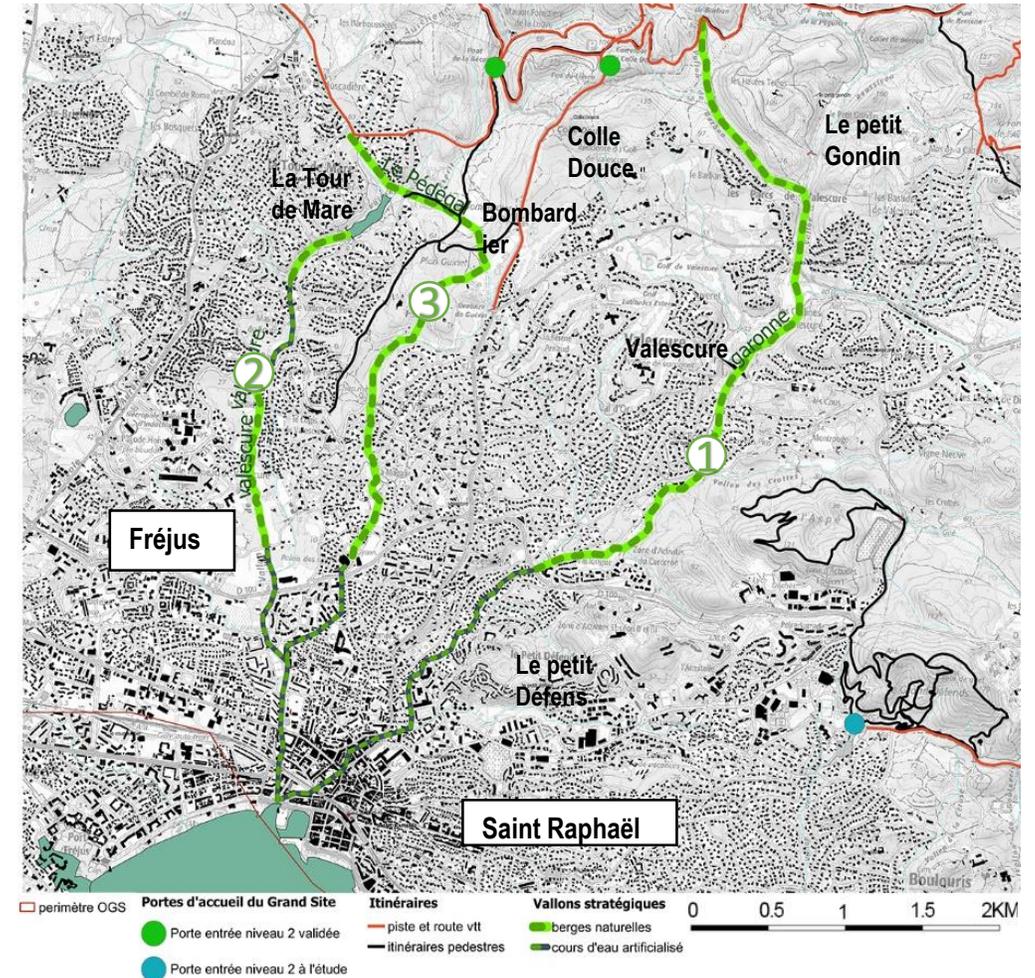
Pourquoi ?

- Rétablir une cohérence entre le massif "habité" (péri-urbain) et le massif naturel
- **Rétablir / préserver le rôle écologique** des vallons
- Etablir une **continuité/section en modes doux**
- **Révéler l'identité paysagère** cachée des lisières urbaines du massif

Indice de priorité : 2

Quoi ?

- Réaliser une étude de mise en valeur des vallons de la Garonne -Mal Temps et de Valescure - Saint-Espirit
 - Cartographier les opportunités
 - Étudier le foncier, concerter, affiner le projet
 - Définir un plan d'action
- Mettre en œuvre le projet (maîtrise du foncier, création de sentier le long des cours d'eau, plantation de ripisylve, profil de berge, nouvelles limites, signalétique)



① Vallon de la Garonne ② Vallon de la Valescure

③ Vallon du Pédégal

→ Extrait du Plan de paysage, Les Objectifs de Qualité Paysagère, p51

- > Rétablir une continuité des modes doux le long des vallons
- > Rétablir le corridor écologique de la ripisylve

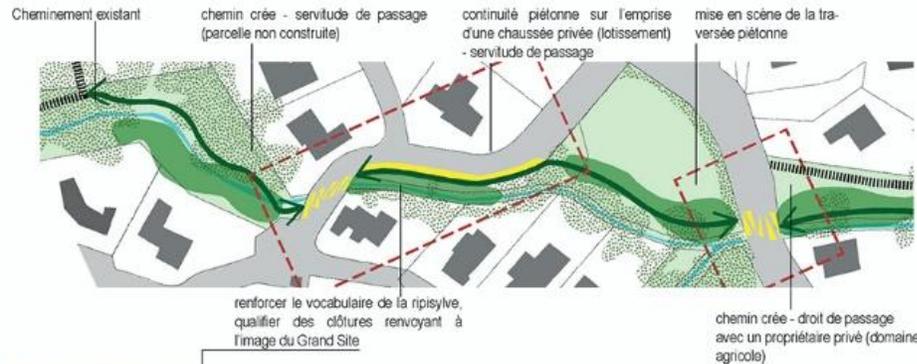
Comment retrouver une continuité piétonne et de la ripisylve dans un parcellaire pré-existant ?

cas pratique - le long de la Garonne

Existant - le parcellaire et les clôtures segmentent la continuité des modes doux le long de la Garonne



Proposition d'action - Etablissement de servitude de passage permettant une nouvelle continuité des modes doux le long de la Garonne, qualification des clôtures, promouvoir la continuité écologique (arbres de hauts jets pour les chiroptères)



Combien ? Quand ?

Etudes AVP, concertation de 2025 à 2026

25 000 € HT
+ 90 HJ

Mise en œuvre du projet 2027-2028

Chiffrage lors de l'étude d'EP / AVP
+ 40 HJ

→ Engager la requalification urbaine et paysagère des franges des axes majeurs d'entrée sur le Grand Site (y compris un encadrement de la publicité)

Où ? Qui ?

- D559 - Secteur Dramont : SIPME
- DN7 - Carrière Pont du Duc : commune de Fréjus?
- D7 - Secteur Arena Chapelle St Roch : commune de Roquebrune-sur-Argens
- Route des golfs – av. Gratadis : ECAA (intégré à étude globale pôle intermodal) – St Raphaël (mise en œuvre)

Pourquoi ?

- Valoriser l'écrin du Grand Site, acter sa valeur auprès du grand public et des collectivités,
- Rendre lisible les entrées sur le Grand Site
- Amoindrir l'impact négatif du vocabulaire routier, des équipements, des enseignes publicitaires aux abords directs du Grand Site

Indice de priorité : 1

Quoi ?

- Un cahier de préconisations opérationnelles concerté appliqué à chaque site pour la requalification des franges des routes, des entrées d'établissements touristiques, des activités économiques, avec un encadrement de la publicité et une réduction de la prégnance des mobiliers routiers
- Mise en œuvre des actions

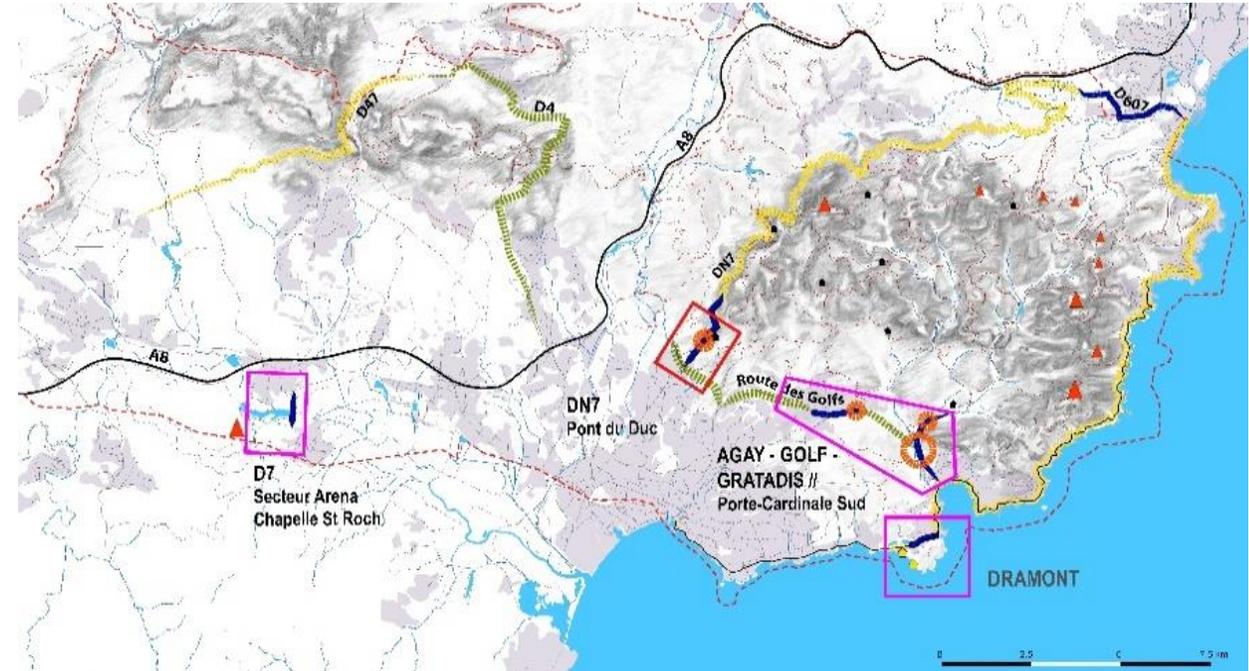


Schéma de localisation des axes majeurs d'accès au Grand Site à enjeu

→ Une démarche concertée et des préconisations au cas par cas



Zone commerciale d'Agay – Zone d'accueil cardinale Sud Agay-Gratadis-Belle barbe-Anthéor

- **Quelles sont les fenêtres paysagères à valoriser / retrouver**
- **Quelles préconisations sur le vocabulaire routier / la publicité / l'intégration des bâtis impactants** (emprise, matériaux, couleurs, publicité, etc...) et leur emplacement
- **Quel sont les besoins des activités commerciales le long de ces axes ?** (parking, accès, visibilité)
- **Quels sont les possibilités de valorisation des mobilités douces le long de ces axes** (application du Plan vélo d'ECAA, avec fiches dédiées à chaque tronçon)

Auberge du Pont d'Arc

Peut-être que celui qui peignait dans la grotte Chauvet, c'est un aileu!

« Ici, on accueille les groupes qui veulent manger au cœur du site »

« Le problème des panneaux, c'est que c'est subtil, ça plaît à l'un et pas l'autre »

- Dans la Combe d'Arc, à proximité du Pont d'Arc, du parking et de la plage
- Implantation dans le fond de vallée plat, entre différentes parcelles de vignes, la route des Gorges et le versant boisé
- Entrée marquée par deux grands chènes situés de part et d'autre de la voie d'accès
- Etablissement signalé par des enseignes vetustes et peu lisibles
- Accès cadré par des encochements qui nuisent à la qualité de l'auberge, conférant à ses espaces extérieurs un aspect peu qualitatif et à connotation routière
- Un bâtiment dont la volumétrie générale et les couleurs et matériaux utilisés permettant une insertion correcte dans le milieu naturel et paysager
- Présence de vastes parkings autour de l'établissement qui ne participent pas à la valorisation de l'établissement, et nuisent à l'image du site classé
- Depuis la terrasse de l'auberge, un beau point de vue sur les vignes et les parois rocheuses du Cirque d'Estre

Projet évoqué : besoin d'un parking de 90 places + un parking pour le personnel et les PMR

Legend:

- ▨ Parkings à grande emprise au sol ayant un fort impact sur les paysages de la combe
- Arbres remarquables marquant l'entrée de l'auberge
- Encochements peu qualitatifs à l'entrée de l'auberge
- Enseignes un peu obsolètes à l'entrée
- Point de vue sur le grand paysage (parois rocheuses de la combe)
- ↗ Vue peu valorisante sur l'auberge et l'étendue de parking

Chênes d'intérêt marquant l'entrée de l'établissement, contrastant avec les encochements nuisant à la qualité paysagère des espaces extérieurs de l'auberge

• **Chapelle St Roch-Arena // 2022 > 2024**
Intégrée à l'action 1.1.5 du SAP : Définition et réalisation de la Zone d'accueil principale du Rocher de Roquebrune : Chapelle St Roch - Lac Arena

• **Route des Golfs et avenue de Gratadis / Porte-Cardinale Sud // 2023 > 2027**
Intégrée à l'action 1.1.1 du SAP : Définition et réalisation de la Zone d'accueil cardinale Sud (Agay-Gratadis) et du pôle intermodal

• **D559 secteur Dramont // 2024 > 2027**
Intégrée à l'action 7.3.2 du Plan de Paysage : Faire du macrosite du Dramont un site pilote et exemplaire pour l'accueil, la mise en valeur et la préservation des milieux

• **DN7 Pont du Duc // 2025 > 2027 : portage Fréjus ?**

2025	2026	2027
Etudes 8 000 € HT + 40 HJ	Mise en Oeuvre Sera déterminé par l'étude	

Source : Cahier de préconisation paysager et architectural des Gorges d'Ardèche, 2015

→ Traduire dans les documents d'urbanisme des mesures de préservation / promotion de la qualité paysagère et architecturale des lisières urbaines

Où ? Lisières urbaines des communes du Grand Site

Qui ? SIPME, communes

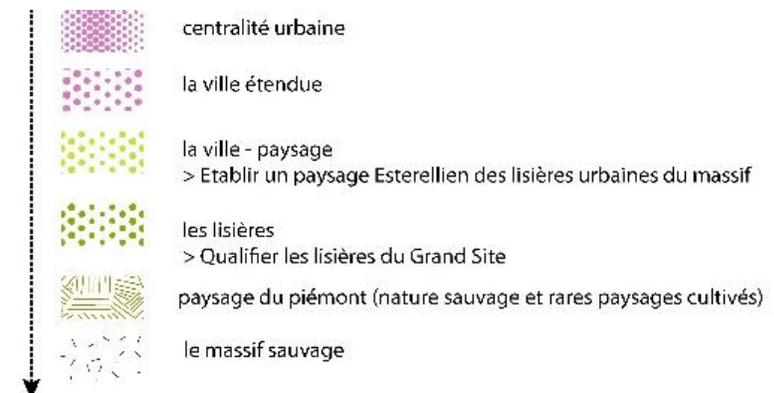
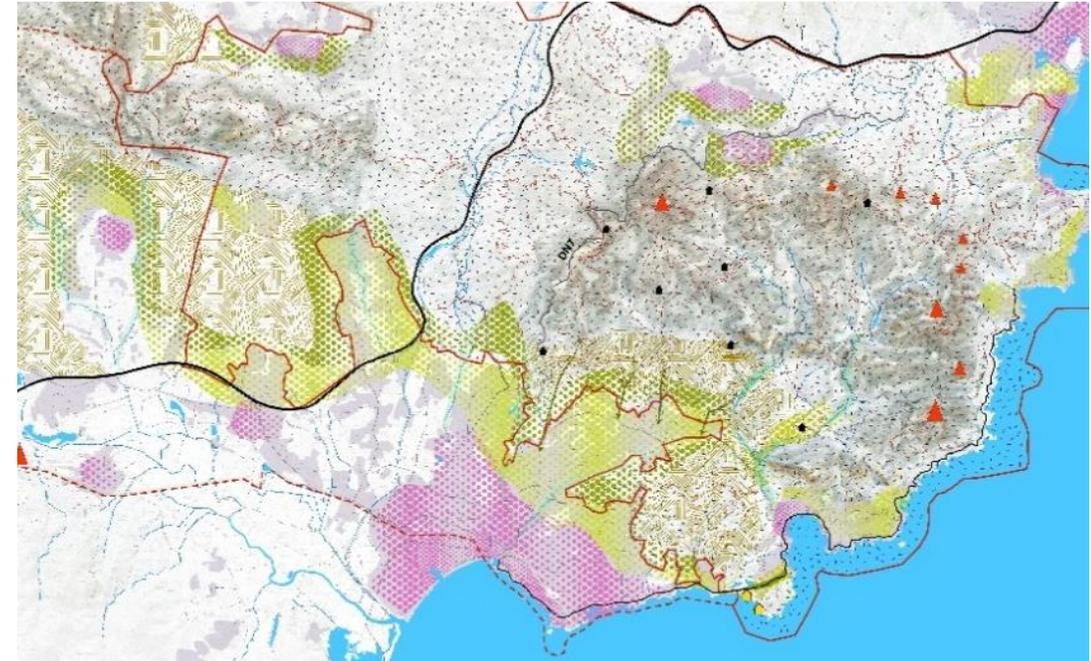
Pourquoi ?

- **Valoriser le Grand Site**
- **Révéler le potentiel paysager des lisières urbaines** du Grand Site
- **Protéger l'aspect des paysages du piémont** à dominance naturelle sans compromettre les projet des communes : organiser l'urbanisme de demain
- **Encadrer la publicité aux abords du Grand Site**
- **Harmoniser les réglementations** sur les communes du Grand Site

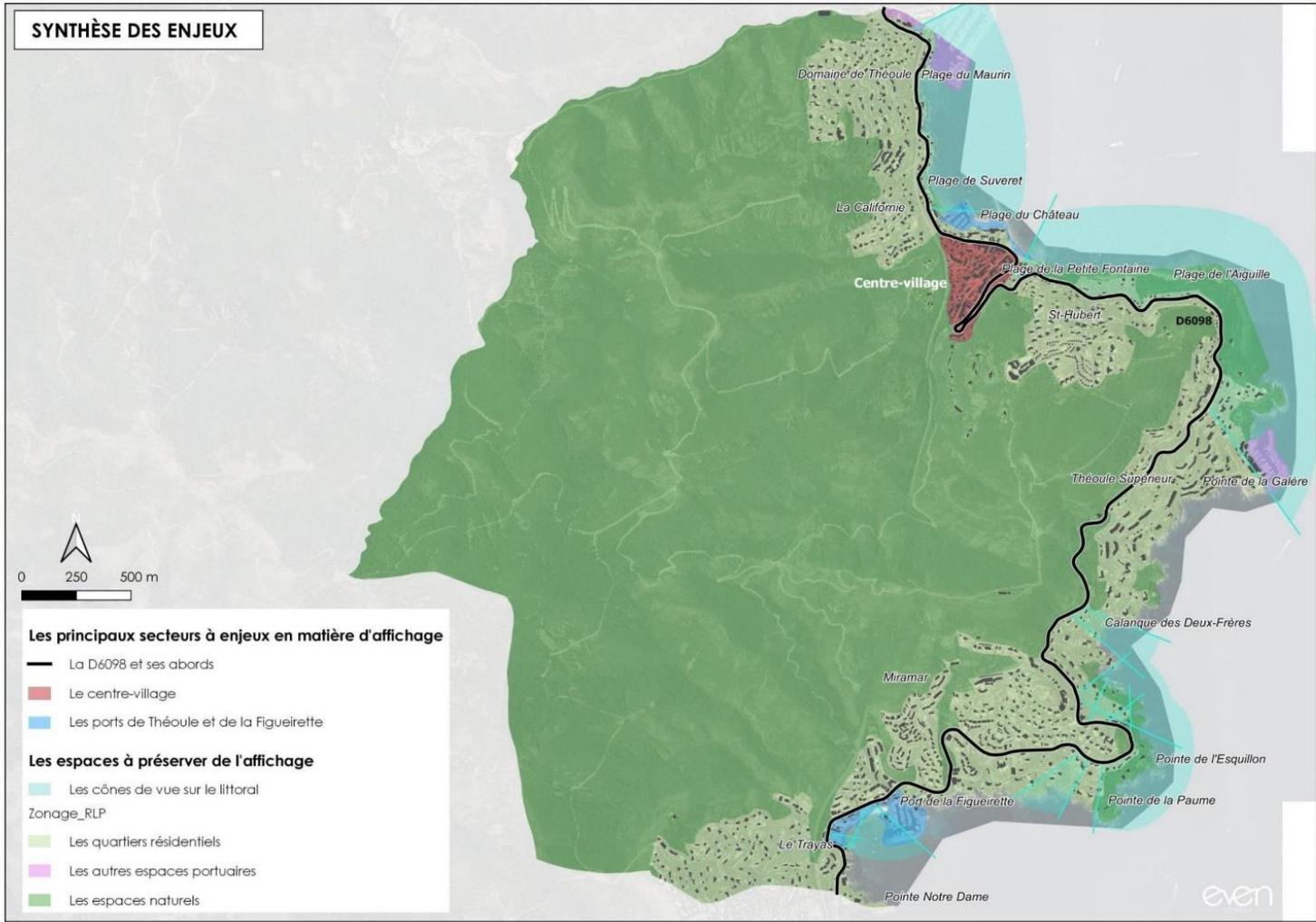
Indice de priorité : 1

Quoi ?

- Rédiger un cahier préconisations paysagères et architecturale du Grand Site (*préconisations pouvant être inscrites dans les PLU et RLP des communes : points de vue, hauteur de bâti, couleur, intégration des « points noirs » recommandation de mise en œuvre des OLD etc...*)
- **Accompagner / conseiller les services des communes** dans la planification de l'avenir des lisières du Grand Site
- **Dans le cadre de la révision des PLU, SCOT, inciter à l'intégration des recommandations paysagères Grand Site.**



→ Exemple : Diagnostic et enjeux du RLP de Théoule sur mer
Synthèse des enjeux



Combien ? Quand ?

2025 > 2028

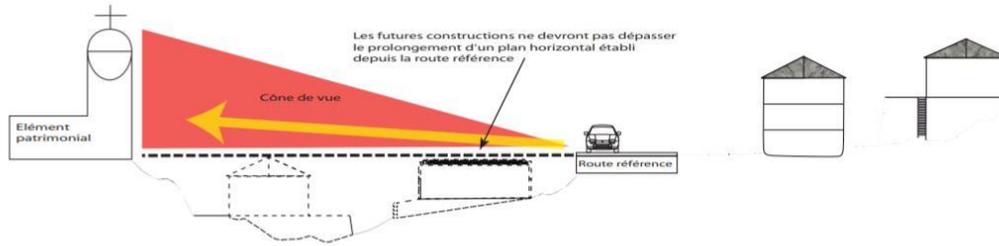
70 000 € HT
+ 213 HJ

2025	2026	2028
Cahier de préconisations architecturales et paysagères	Sensibiliser, conseiller les communes sur les lisières du GS	
70 000 € HT	145 HJ	
38 HJ		

1 HJ : 1 Homme/Jour = 1 journée travaillée par un salarié SIPME

→ Exemple : Charte architecturale et paysagère du Cap Corse

Exemple de prescriptions de hauteur à déterminer pour préserver les cônes de vues



Patrimoine d'exception , un repérage des cônes de vues à généraliser

CAS N°1 : LES CÔNES DE VUES MAJEURES

Préserver la perception visuelle des hameaux, marines, éléments remarquables, signifiants, rares, non reproductibles.



CAS N°2 : LES CÔNES DE VUES RAPPROCHÉES

Préserver la perception visuelle rapprochée; ici, des demeures d'exception.



☀ OUTILS À MOBILISER

PATRIMOINE

Les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Procédure de protection au titre des Monuments Historiques ou des Sites

PLANIFICATION

Les futurs documents d'urbanisme (PLU, PLU intercommunal, cartes communales)

- les documents graphiques (création d'un zonage spécifique)
- les règlements des PLU (servitude attachée au zonage)
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation

COMMENT PROTÉGER LES CÔNES DE VUE DANS LES PLANS LOCAUX D'URBANISME ?

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

POUR UNE DÉFINITION ET UNE DÉLIMITATION DES CÔNES DE VUE À PRÉSERVER

Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent comprendre des dispositions portant sur les paysages. Les orientations peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

Les orientations d'aménagement et de programmation peuvent prendre la forme de schémas dans lesquels peuvent être identifiés et protégés les cônes de vue. Ces documents sont opposables dans leurs principes aux autorisations d'urbanisme.

LES DOCUMENTS GRAPHIQUES (LE ZONAGE)

LE CLASSEMENT EN ZONE NATURELLE

Le classement en zone naturelle permet la protection d'un site et des milieux en raison notamment de leur qualité du point de vue esthétique, historique.

L'objectif est de classer les espaces identifiés comme visuellement sensibles.

Il peut être envisagé un zonage indicé et un règlement qui s'y rapporte préservant spécifiquement les espaces-cônes de vue.

ÉLÉMENTS DE PAYSAGES IDENTIFIÉS ET SITES À PROTÉGER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-III 2° DU C.U

Les cônes de vue peuvent être identifiés et localisés comme des éléments de paysage à protéger, à mettre en valeur pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural.

Ce dispositif doit être accompagné de prescriptions de hauteurs, de gabarits pour les futures constructions et a minima conserver les éléments repérés.

LE TRANSFERT DES POSSIBILITÉS DE CONSTRUCTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-4 DU C.U

Le P.L.U peut déterminer les conditions dans lesquelles les possibilités de construction pourront être transférées en vue de favoriser un regroupement des constructions sur d'autres terrains de la même zone.

Les sites concernés pourront voir les possibilités de construction transférées ailleurs. Le cône de vue deviendra de plein droit une servitude administrative d'interdiction de construire

LE RÉGLEMENT

ARTICLE 2 : OCCUPATION DES SOLS SOUS CONDITIONS

Indiquer les constructions, installations et travaux à interdire ou admis sous conditions particulières pour conserver les cônes de vue.

ARTICLES 6 ET 7 : LES RÈGLES D'IMPLANTATION (articles obligatoires)

Indiquer les règles de recul des constructions qui permettront de maîtriser les perspectives sur les éléments patrimoniaux : distance et orientation des corps de bâtiments par rapport aux espaces et aux voies publiques, par rapport aux limites séparatives.

ARTICLE 10 : LES HAUTEURS

Préciser la hauteur maximale des constructions afin de préserver un cône de vue.

Définir des plans de hauteur au-dessus desquels il est interdit de construire. Ex : ne pas dépasser un plan horizontal par rapport à une voie.

→ Suite de la mission

- Finalisation des 16 fiches actions (apports du COPIL)
- Finalisation des synthèses grand public PP-SAP
- Actualisation du tableau de synthèse + diagramme temps global

→ **Fin des missions avec les bureaux d'études**

- Poursuite de la rédaction des fiches action du projet OGS et mise en œuvre de la première phase opérationnelle (SIPME)

Point d'étape SIPME : l'OGS en 2022

- Changement de nom + statuts : Syndicat mixte du Grand Site de l'Estérel (SMGSE)
- Rédaction du projet OGS + fiches actions
- Augmentation des moyens humains :
 - Février : un technicien chargé de travaux (itinéraires + escalade + signalétique)
 - Mai : un technicien écogarde, chantiers bénévoles, petits travaux en régie
 - Juin : un rédacteur, responsable administratif et comptable (remplacement agents SEVE)
 - Sept-Octobre :
 - Un ingénieur DFCl et ouvrages (remplacement M. Jourtau)
 - Un ingénieur projets – sites emblématiques, médiation et patrimoine
 - Un chargé de communication

Relance des projets OGS mis en attente :

L'ingénieur projets SIPME assure actuellement le remplacement de M. Jourtau, anciennement en charge de la DFCl.

→ Relance des projets ci-dessous possible au recrutement de l'ingénieur DFCl.

- **Zone d'accueil cardinale Nord : Testanier-Malpey.** Marché arrêté du fait de la suppression du volet architectural en 2021. Nouveau marché à mettre en place pour les espaces extérieurs uniquement.
- **Zone d'accueil cardinale Sud Gratadis Belle Barbe Anthéor.** Diagnostic réalisé. Marché suspendu. Phase de définition des scénarios d'aménagement à lancer.
- **Réhabilitation écologique et paysagère du site de l'ancien lac de l'Ecureuil et du Ravin du Malinfernnet.** Diagnostic réalisé. Marché suspendu. Phase de définition des scénarios d'aménagement à lancer.
- **Prévention des macro-déchets en zone littorale et marine.** Diagnostic réalisé. Mission clôturée.

Actions nouvelles:

- Définition technique de la **gamme de signalétique Grand Site + logo Grand Site**
- Définition des **boucles d'itinéraires de nature** (pédestre, VTT, équestre), **balisage** de 15% du réseau pédestre
- 1^{er} **travaux de remise à niveau des itinéraires** (assiettes, débroussaillage, mise en défens, etc.)
- Mise en place des contrats d'entretien **escalade** (5 sites)
- Lancement de la mission d'éco-garde, avec **patrouilles estivales** (un agent + 1 stagiaire)
- 1^{er} travaux du site de la **Bouverie** : porte d'entrée de niveau 2
- 1^{er} travaux de la **Zone d'accueil principale Chapelle St Roch – Lac Arena**
- Lancement des **études environnementales pour 3 sites d'intérêt** : Pierre du Coucou, belvédères Pic de l'Ours, Notre Dame d'Afrique
- Réalisation d'un « **test navette bus** » pour la semaine de la fête de la Nature : Agay-Gratadis-Col de Notre Dame = « escapade sans voiture »
- Lancement mission **Schéma d'interprétation du patrimoine**
- Lancement mission **Stratégie de communication et charte graphique**
- Lancement de l'**inventaire du petit patrimoine**



**MERCI
POUR
VOTRE
ATTENTION**